



COMMUNIQUE DE PRESSE n° 15/25

Luxembourg, le 10 février 2025

Audience de la Cour

Engagement solennel de trois membres de la Commission européenne

Lors d'une audience de la Cour du 10 février 2025, trois membres de la Commission européenne ont pris l'engagement solennel prévu par les traités.

L'engagement solennel a été pris par M. Maroš Šefčovič, M^{me} Hadja Lahbib et M. Christophe Hansen.

Bien que les traités ne prévoient pas les modalités spécifiques de l'engagement solennel, la Commission a toujours attaché une grande importance à ce que l'engagement soit pris devant la Cour de justice de l'Union européenne.

L'engagement solennel pris par les membres de la Commission européenne est le suivant :

« Nommé(e) membre de la Commission européenne par le Conseil européen, après le vote d'approbation du Parlement européen, je m'engage solennellement :

à respecter les traités et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'exécution de toutes mes fonctions ;

à exercer mes responsabilités en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union ;

dans l'exécution de mes tâches, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme ;

à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions ou l'exécution de mes tâches.

Je prends acte de l'obligation établie par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vertu de laquelle chaque État membre doit respecter ce caractère et ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leurs tâches.

Je m'engage, en outre, à respecter, pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages. »

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour.

Contact presse : Amanda Nouvel ☎ (+352) 4303 2524.

Des images de l'audience sont disponibles sur [le site CVRIA](#).

Restez connectés !



Annexe

Allocution prononcée par M. le président Koen Lenaerts

Madame et Messieurs les Membres de la Commission européenne,

Mesdames et Messieurs,

En déclarant ouverte cette audience, je vous adresse, au nom de la Cour, la plus cordiale bienvenue.

La Cour reçoit aujourd'hui l'engagement solennel de trois membres de la nouvelle Commission européenne qui étaient empêchés au moment de l'audience solennelle du 27 janvier dernier au cours de laquelle la présidente de la Commission et 20 membres de celle-ci ont pris ce même engagement.

Cet engagement solennel est prévu à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et il est de pratique bien établie qu'il soit pris devant la Cour. Cette pratique est porteuse d'un double symbolisme. Elle exprime l'attachement au respect du droit qui caractérise l'Union européenne et le fonctionnement de ses institutions, dont la Commission. Elle souligne également l'importance des missions que la Commission est appelée à accomplir, dans l'intérêt général de l'Union, conformément aux traités.

La décision du Conseil européen du 28 novembre 2024 portant nomination de la Commission européenne, dont lecture a été faite lors de l'audience solennelle du 27 janvier, a ouvert la voie à l'exercice, par cette Commission, des pouvoirs qu'elle détient en vertu des traités, pour la période allant du 1^{er} décembre 2024 au 31 octobre 2029.

Le programme d'action de la nouvelle Commission, que sa présidente a exposé il y a quelques mois devant le Parlement européen, entend mettre la priorité sur une Europe plus compétitive, plus résiliente et moins dépendante de l'extérieur dans un contexte mondial difficile, en profonde mutation géopolitique, économique, environnementale et technologique.

L'accent y est aussi mis sur la nécessité d'une Europe socialement responsable et solidaire, ainsi que sur un renforcement de la protection des catégories vulnérables de la population dans une société de plus en plus numérique.

Parmi les grands axes de ce programme d'action figure également la défense collective des valeurs de l'État de droit face aux atteintes qui leur sont portées de l'intérieur ou de l'extérieur de l'Europe, et qui menacent les fondements mêmes de nos systèmes et de nos institutions démocratiques.

Ces priorités d'action soulignent toute l'importance des compétences qui vous ont été attribuées, qu'il s'agisse, pour Monsieur Šefčovič, du commerce et de la sécurité économique, des relations interinstitutionnelles et de la transparence, pour Madame Lahbib, de l'égalité ainsi que de l'état de préparation aux crises et de leur gestion, ou, pour Monsieur Hansen, de l'agriculture et de l'alimentation.

Vos qualités personnelles ainsi que vos expériences professionnelles et les hautes responsabilités que vous avez été appelés à exercer tout au long de votre carrière antérieure permettent d'augurer que vous serez en mesure de relever les grands défis qui vous attendent au cours de cette législature et d'exercer avec succès vos nouvelles responsabilités.

Au nom de la Cour et de ses membres, je vous adresse nos plus chaleureuses félicitations et je formule le vœu sincère que vos efforts seront couronnés de succès pour redynamiser l'Europe et convaincre de la plus-value que représente la construction européenne en ces temps où la paix ne s'impose plus, même sur le continent européen, comme un acquis inébranlable.